PROPOS LIMINAIRE FSU AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL

DU JEUDI 25 MAI 2023

Madame La présidente,

Nous vous interpellons aujourd'hui pour vous exprimer toutes nos craintes concernant un dialogue social qui n'est pas à la hauteur de nos attentes. Tout d'abord dire, pour éviter toute ambiguïté, que nous sommes conscients à la fois de votre volonté de mettre en place un dialogue social efficace et transparent, tout comme nous sommes conscients de la quantité colossale de travail abattue en un temps très contraint par les agentes et les agents des ressources humaines : Ségur, RIFSEEP, temps de travail, élections professionnelles et à présent la PSC.

Pour autant, la plupart de ces sujets ne sont pas derrière nous. **Commençons par le RIFSEEP** qui pose tant de difficultés et d'insatisfactions et pour lequel nous n'allons consacrer qu'une seule CIC avant le CST, tout ceci en plein été. Nous vous avons fait part des nombreux points sur lesquels nous souhaitions discuter avec vous en plus de l'attractivité des métiers qui se fait, elle, trop attendre. Mais nous devons prendre le temps de la discussion pour éviter de faire persister un ressentiment chez les agents alors que la collectivité a mis plus 10 millions d'euros dans cette refonte du régime indemnitaire. Aussi nous souhaiterions sur ce dossier obtenir des explications sur des critères RIFSEEP, appliqués en faveur des personnels, mais qui n'ont jamais été ni abordés ni votés l'an dernier en Comité Technique. L'ont-elles d'ailleurs été par l'assemblée départementale ? Par exemple le passage d'un palier en cas de réussite de concours ou d'examen professionnel. Il aurait pourtant été intéressant que cette mesure soit discutée sous l'angle de l'égalité professionnelle, car son application questionne déjà et ravive un sentiment d'injustice.

Sur le Ségur à présent, vous le savez, nous défendons nationalement un Ségur pour tous et continuons localement d'œuvrer en faveur de celles et ceux qui nous semblent avoir été oublié.es par la collectivité comme par exemple à la DASL ou à la MDA, entres autres. C'est normal, c'est notre travail que d'essayer de vous convaincre d'élargir encore davantage votre arbitrage, quand bien même nous reconnaissons l'effort exceptionnel fait par la collectivité. Pour autant, nous ne pouvons accepter que ce qui a été discuté et acté en séance ne s'applique finalement pas dans les faits. Deux exemples :

Cet automne nous avons notamment plaidé en faveur des agent.es qui assurent l'intérim de l'encadrement STS ou STEF. Nous vous avons posé la question en séance du bénéfice du Ségur strict pour ces agentes du grade Assistant Socio-Educatif qui occupent les fonctions de chef de service par intérim et qui, malgré leur fonction, sont restées dans le groupe de fonction A3, c'est-à-dire celui des Assistants socio-éducatifs. Il vous a paru normal que ces agentes ne perdent pas le bénéfice d'un Ségur strict compte tenu qu'elles n'avaient pas la reconnaissance indemnitaire de chef de service. Elles figuraient d'ailleurs dans les bénéficiaires du Ségur Strict lors de votre arbitrage rendu le 28 novembre 2022. Sur votre deuxième arbitrage de février, les RTEF par intérim apparaissaient sous la dénomination : « STEF champ de mars, Cœur de ville, Piémont Biterrois, Assistant territoriaux socio-éducatif au nombre de 4 ». Pour ce qui est des RTS intérimaires dans ce tableau d'arbitrage, il convenait de penser qu'ils étaient inclus dans les effectifs ASE des STS des MDS. Mais dans la réalité il n'en est rien : « punis » deux fois ils ont obtenu une prime Ségur au même titre que leurs collègues RTS ou RTEF classés eux en groupe de fonction A2. On leur propose donc de perdre de l'argent et de n'être ni reconnus comme manager ni comme travailleur social pour des postes sur lesquels la collectivité a pourtant énormément de mal à recruter. Nous demandons à ce que cette injustice soit rétablie en faveur de ces quelques collègues.

…/…

FSU Territoriale de l'Hérault
Hôtel du Département - RDC Alco 1 - Bureau 3
1977 av des Moulins - Mas d'Alco 34087 Montpellier Cedex 4
04.67.67.77.04 - 07.83.83.77.65
fsu@herault.fr
www.snuter34fsu.fr

LA FSU TERRITORIALE www.snuter34fsu.fr
ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN

Une autre erreur qu'il faut réparer concerne les Adjoint.es RTPMI, selon le décret, et parce que leur grade est cité sous la seule condition d'être personnel affectés à la PMI, ils doivent percevoir le Ségur strict. Mais certainement par confusion, ils ne perçoivent que la prime de 100€ bruts sous couvert de la chaine socio-éducative, alors que l'accompagnement socio-éducatif ne fait pas partie des conditions d'attribution du Ségur strict pour les personnels PMI. Là encore nous demandons à ce que cela soit rectifié pour ces personnels.

Autres points que ceux de la Qualité de Vie au Travail ou de la Pénibilité pour lesquels aucune discussion n'a démarré, ni même aucun calendrier proposé. Il y a pourtant de fortes attentes chez les agent.es qui pour certain.es vivent comme une injustice d'avoir été privés d'emblée d'une reconnaissance de pénibilité : citons en premier lieu les collègues des espaces verts ainsi que les rando-pisteurs. Pas de date non plus sur un premier bilan de la mise en place du nouveau temps de travail pour lequel nous devions faire le point en Comité de Suivi dans le premier semestre qui suit sa mise en œuvre… Nous avons besoin d'avancer sur ces sujets.

LA FSU TERRITORIALE www.snuter34fsu.fr

Enfin et nous allons conclure sur ce point. Nous venons de subir à marche forcée une nouvelle régression sociale avec cette réforme des retraites imposée aux français, très majoritairement contre. De notre point de vue les réformes de l'assurance-chômage, du RSA, la création de France Travail, la réforme de la voie professionnelle, et donc cette nouvelle réforme des retraites portent la volonté de placer de nouvelles conditions structurelles de dévalorisation du travail pour répondre aux mutations de l'économie, à rebours des aspirations au progrès social partagées par la majorité de la population et rendues nécessaires par la situation écologique. C'était aussi le cas de celles dites de transformation de la Fonction publique en 2019 qui nous a imposé le passage aux 1607 heures ce premier janvier Enfin et nous allons conclure sur ce point. Nous venons de subir à marche forcée une nouvelle régression sociale avec cette réforme des retraites imposée aux français, très majoritairement contre. De notre point de vue les réformes de l'assurance-chômage, du RSA, la création de France Travail, la réforme de la voie professionnelle, et donc cette nouvelle réforme des retraites portent la volonté de placer de nouvelles conditions structurelles de dévalorisation du travail pour répondre aux mutations de l'économie, à rebours des aspirations au progrès social partagées par la majorité de la population et rendues nécessaires par la situation écologique. C'était aussi le cas de celles dites de transformation de la Fonction publique en 2019 qui nous a imposé le passage aux 1607 heures ce premier janvier Cette loi porte en elle nombre de possibles reculs sociaux. Celui de la contractualisation à outrance dont nous voyons les premiers effets dans la collectivité et dont il nous faudra parler. Mais cette loi offre aussi la possibilité de limiter le droit de grève sur les secteurs liés au service public de l'enfance. Dans notre collectivité, cela pourrait concerner particulièrement les collèges et la crèche départementale. **La FSU s'opposera catégoriquement à l'application des mesures de cette loi et notamment à la mise en place de déclarations préalables de grève et l'interdiction des débrayages ainsi qu'à l'instauration d'un service minimum**. Nous attirons votre attention sur le fait que l'application de ces mesures de régressions sociales créerait un accès discriminant aux droits sociaux de certains agents de la collectivité. Dans le contexte social que nous connaissons, cela fragiliserait encore davantage la confiance des salariés dans le politique, et enverrait un message extrêmement négatif et défiant envers les agent.es et leurs représentant.es.

Merci de votre attention.

Les élu.es FSU au CST

FSU Territoriale de l'Hérault
Hôtel du Département - RDC Alco 1 - Bureau 3
1977 av des Moulins - Mas d'Alco 34087 Montpellier Cedex 4
04.67.67.77.04 - 07.83.83.77.65
fsu@herault.fr
www.snuter34fsu.fr

LA FSU TERRITORIALE DE L'HÉRAULT !

ensemble & engagé-es AU QUOTIDIEN